

Les missions que vous pouvez confier à un lycéen en Bac Pro METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE - COMMERCE / Option A

- VENDRE
- ANIMER LE POINT DE VENTE
- GÉRER LE POINT DE VENTE

Les périodes de stage

SEPTEMBRE/OCTOBRE : **21/09/2020** → **17/10/2020 (4 semaines)** : Terminales

NOVEMBRE : **16/11/2020** → **05/12/2020 (3 semaines)** : Secondes

DECEMBRE : **23/11/2020** → **19/12/2020 (4 semaines)** : Premières

JANVIER : **04/01/2021** → **30/01/2021 (4 semaines)** : Terminales

JUIN : **01/06/2021** → **26/06/2021 (4 semaines)** : Secondes & Premières

Comment recruter un stagiaire ?

Une convention est signée entre votre entreprise, le représentant légal du lycéen et le lycée, avant le début du stage.

Un stagiaire doit être présent 35 heures par semaine au sein de votre entreprise et a des missions à réaliser qui comptent pour l'obtention de son Bac Pro.

Un suivi de stage est effectué au sein de votre entreprise par l'un des enseignants du lycée.

Un lycéen mineur doit avoir 2 jours de repos consécutifs.

Pour plus d'information : Contactez Amélie Desrochers, Directrice déléguée à la formation professionnelle

02 40 48 98 75 | a.desrochers@enc-nantes.fr